

Ça s'est passé à La Chavanne...



Vendredi 12 mai
Soirée musicale avec
L'Orchestre de l'Œuf
et pique-nique partagé organisés par la commission vie sociale et culturelle. La Chavannaise était en charge de la buvette.

Ambiance festive et très dansante !
Un seul regret, peu de chavannots sont venus partager ce moment de convivialité.

Vendredi 26 mai

46 élèves de l'école intercommunale, accompagnés par des parents et leurs enseignantes, se sont rendus en vélo à La Chavanne pour la visite du jardin des plantes médicinales.
C'est en compagnie de Carla et sous l'œil attentif de Michel Duret, le maire, que les enfants ont pu découvrir les fleurs, herbes,

arbres ou plantes médicinales, alimentaires ou aromatiques de ce jardin extraordinaire.
Les enfants ont planté un genévrier de Virginie.
En souvenir, tous sont repartis avec un petit pot de barbe de Jupiter offert par Carla.
Chacun pourra revenir avec ses parents, pour découvrir ce jardin en famille (entrée libre).



Vendredi 9 juin
Gouter musical proposé par la commission vie sociale et culturelle et destiné aux aînés.

Aînés et élus présents ont dansé au rythme de la musique et des chansons interprétées par Vito Show.

Dimanche 11 juin 2023

VIDE-GRENIERS DUCHA-VATHON

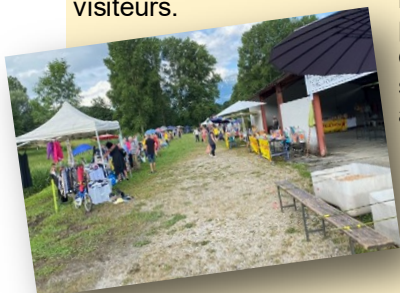
La 2^{ème} édition du vide-greniers a eu lieu le dimanche 11 juin 2023 en partenariat avec l'équipe de la Chav'anaise.
Le beau temps était au rendez-vous, ainsi que de nombreux exposants et visiteurs.

Plusieurs stands été proposés au public : brocante, ventes de billets de tombola et jouets, pêche à la ligne pour les enfants. Toute la recette sera reversée à l'**AFM-TELETHON**.

Face à ce vif succès, une 3^{ème} édition sera prévue l'année prochaine.

Notez dans vos agendas, la journée solidaire avec pré-ventes de diots, petit-déjeuner, ventes de pâtisseries et de confections artisanales le

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023



Vendredi 30 juin
Fête de l'école à l'espace du marais

En présence de très nombreux parents, des personnels du SIVU, des élus des 2 communes, les enfants et leurs enseignantes ont proposé un très beau récital, coloré, bucolique parfois humoristique. Le public conquis a pu poursuivre la soirée grâce à La Chav'anaise qui a proposé diverses animations et a servi plus de 230 repas. Adultes et enfants se sont rejoints sur la piste de danse pour poursuivre la soirée...



Le civisme est l'affaire de tous !



Quelques rappels de règles et conseils qui permettront de mieux vivre ensemble !

LE BRUIT



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc...sont limités :

HORAIRES D'UTILISATION DES APPAREILS BRUYANTS



Particuliers (tondeuse, taille-haies...)

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedi : de 9h à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

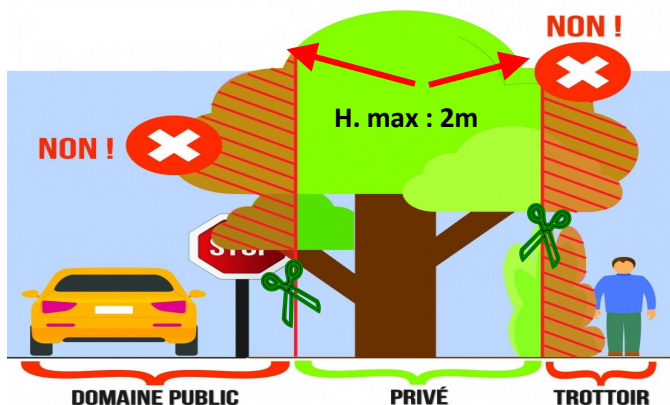
Professionnels : (hors jours fériés),

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 7h00 à 20h00

Le city-stade est un lieu ouvert à tous mais régi par un règlement que chaque utilisateur doit appliquer et respecter. **Aucun bruit intempestif** (ballon, musique, cris, ...) ne doit venir perturber le voisinage le jour, et à fortiori la nuit (21h-9h). Pour rappel les horaires d'utilisation sont :

du 1/04 au 30/09 : 9 h à 12 h — 14 h à 21 h

Les haies et les arbres



Sur le domaine public, l'entretien des arbres et des haies en limite de propriété est de la responsabilité de chaque propriétaire. **La responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde sur la voirie ou un trottoir créant un danger pour les usagers de la route.** Il convient de ne pas gêner le passage des piétons, de ne pas cacher les panneaux de signalisation, ne pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

Sur le domaine privé, il peut arriver que la végétation plantée par un voisin finisse par gêner. Lorsque les branches ou le feuillage des plantations dépassent les limites séparatives de deux propriétés, une demande d'élagage peut être effectuée de la part du propriétaire voisin. En revanche, il est interdit de couper des branches qui dépassent sans l'accord du propriétaire de la plantation. En cas de litige, il est recommandé de discuter pour trouver un compromis. En cas d'échec, votre voisin doit vous adresser un courrier recommandé avec accusé de réception pour vous informer de sa gêne et vous rappeler la réglementation. Si le litige persiste, votre voisin peut recourir à une démarche amiable à l'aide d'un conciliateur de justice (procédure gratuite) ou d'une médiation (démarche payante).

Les trottoirs

Notre commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis plusieurs années. **Pour rappel, les produits phytosanitaires sont interdits aux particuliers depuis le 1er janvier 2019.** Ainsi progressivement, la végétation reprend ses droits et s'installe en particulier sur les trottoirs. L'herbe ne doit plus être considérée comme mauvaise ou sale, elle fait partie de notre environnement urbain. Notre perception doit donc évoluer mais cela ne veut pas non plus dire que l'on doit ne rien faire. En effet, si elle est trop abondante, elle peut conduire à la détérioration de l'espace de circulation. **La fauche de ces herbes à un niveau équivalent au désherbage chimique réclamerait une main d'œuvre très importante ce qui n'est pas envisageable au niveau communal.** Sur notre commune l'entretien des trottoirs et des limites de propriétés (bas de murs...) n'est pas réglementé par un arrêté. Nous faisons donc appel au civisme de chaque habitant, acteur de l'image du village pour débarrasser les trottoirs de ces indésirables.

Pour vous aider dans cette mission, nous vous proposons quelques astuces simples et efficaces :

- Utiliser binettes, rasettes, couteaux et autres outils à désherber pour les déloger,
- Arracher à la main les plantes aux racines plus coriaces,
- Récupérer l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre pour la verser sur ces herbes « indésirables ».

Attention : l'eau de javel, le sel ou encore le vinaigre, parfois conseillés pour désherber le trottoir, sont à proscrire. Ces usages sont en effet nuisibles pour les eaux de surface et souterraines.

MERCI pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !



J'entretiens mon trottoir !

Il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre...



Horaires de la déchèterie la plus proche

Route des Chancelières. Lieu dit île Besson
Francin, 73800 Porte-de-Savoie

Lundi : 8h-11h45 / 14h-17h45

Mardi : Fermé/14h-17h45

Mercredi : Fermé/14h-17h45

Jeudi : 8h-11h45 / 14h-17h45

Vendredi : 8h-11h45 / 14h-17h45

Samedi : 8h-11h45 / 14h-17h45

Dimanche : Fermé / Fermé



Dégradations, STOP !

La Fontaine de Saint Méen

Cet élément remarquable de notre patrimoine a subi, à plusieurs reprises, d'importantes dégradations.

Le petit muret situé à l'opposé de l'arrivée d'eau a été irrémédiablement détruit. Les pierres ont été jetées dans le bassin qui a été détérioré. Dans la partie fermée par une porte à battants, la canalisation qui emmenait l'eau de la sortie souterraine vers le bassin a été également détériorée et l'eau se perd avant l'accès au bassin.



L'espace du Marais

Des personnes malveillantes ont jeté du compost en quantité importante à l'intérieur des toilettes et du lavabo. L'intervention d'une entreprise de nettoyage a coûté 624€ à la commune pour la remise en service des sanitaires.



Une vitrine de l'affichage municipal

située à l'arrêt de bus de la Peysse a également été vandalisée.



OFFRE D'EMPLOI

La Mairie de LA CHAVANNE recrute un AGENT DES INTERVENTIONS TECHNIQUES POLYVALENT EN MILIEU RURAL (H/F) à temps complet
voir l'offre sur le site : emploi-territorial.fr ou en scannant le QR code



Carla, la passion des plantes médicinales, une seconde nature...



Pour vous en convaincre, ne manquez pas la visite du Jardin pédagogique de plantes médicinales situé à côté du cimetière et créé par Carla en 2018. Les visites sont libres et ce ne sont pas



moins de 75 plantes différentes qui vous accueillent. 99% des

plantes sont locales et ont été cueillies par Carla au gré de ses promenades puis plantées

dans ce jardin. Pour vous aider, des panneaux indiquent les noms commun et latin de chaque espèce.



On en parle !



Hugo Favre passionné de lecture et d'Histoire vient de publier son premier roman.

Ce jeune Chavannot est l'aîné d'une fratrie de trois garçons. Il est étudiant en Histoire, filière archéologie, histoire de l'art et patrimoine à l'Université Savoie

Mont-Blanc.

Les 254 pages de son livre vous conduiront au fin fond de l'Empire Pontifical, sur les terres sauvages d'un conté où un inquisiteur se retrouve à enquêter sur la disparition mystérieuse de jeunes garçons...

à suivre



Vous trouverez son livre sur les plateformes en ligne.

Le mot de la Chav'anaise

La Chav'anaise a proposé tout au long de l'année scolaire différentes ventes afin de récolter des fonds pour aider au financement des activités des enfants de l'école : biscuits St Michel, Chocolats de Noël, sapins, galettes des rois, chocolats de Pâques, plants de légumes et fleurs.

Les membres de l'association prennent plaisir à organiser des manifestations où les parents d'élèves et les habitants de nos villages peuvent se retrouver et partager de bons moments : Fête d'halloween au marais de la Chavanne - Goûter le jour des vacances scolaires (noël, vacances de février) dans la cour de l'école - Fête du printemps le 18 mars à la salle le préau à Planaise. Parents et enfants sont venus déguisés pour profiter de différentes animations et ont pu déguster de délicieuses crêpes et gâteaux préparés par les parents

L'association a été invitée par les municipalités et d'autres associations pour participer à leurs événements.

Le vendredi 12 mai, au marais de la Chavanne, les membres de l'association ont tenu la buvette lors du concert de L'orchestre de l'œuf, organisé par la municipalité.

Le dimanche 11 juin, lors du vide grenier organisé par le Chavathon, au marais de la Chavanne, l'association a tenu la buvette et proposé de la petite restauration ainsi qu'une vente de diots à emporter.

Le samedi 24 juin, à Planaise, elle a pu proposer différentes boissons et gourmandises lors de la fête de la musique organisée par la commune.

Enfin, pour fêter cette belle année scolaire, le vendredi 30 juin s'est déroulé la fête de l'école au marais de La Chavanne. Repas et animations ont été proposés aux familles.

Les membres de La Chav'anaise tiennent à remercier les familles et les habitants de La Chavanne et Planaise qui ont participé à toutes les opérations proposées tout au long de l'année et vous donnent rendez vous en septembre pour de nouvelles manifestations.

